

<http://www.snetap-fsu.fr/Le-SNETAP-et-la-cooperation.html>



Questions au Bureau des Relations Européennes et de la
Coopération Internationale

Le SNETAP et la coopération internationale

- Les Dossiers - Vie internationale -

Date de mise en ligne : samedi 4 juin 2011

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le collectif « vie internationale » du SNETAP représenté par Laurence DAUTRAIX et Thierry ARENZANA a rencontré Pierre AUTISSIER, chef de bureau du BreCI et son adjoint M.RAINEAU

Compte-rendu de la réunion :

La Mission Coopération Internationale est partie prenante de l'Enseignement Agricole Public depuis la [Loi d'Orientation de 9 juillet 1999](#).

*Présentation des moyens et des grandes orientations du [BRECI](#) par Pierre AUTISSIER :

- 6,6 [ETP](#) travaillent sur cette question au Ministère.
- Les cinq grandes missions du BRECI :

1 - Le Développement de la mobilité (3 lignes budgétaires sont consacrées à ce point) :

- les Bourses de stages à l'étranger qui s'adressent aux bac pro et au [BTSA](#)

Sur les conditions d'attribution de ces bourses, le chef de bureau nous précise que c'est le niveau régional ([DRAAF-srfd](#)) qui est souverain. Comme nous l'avions demandé lors de notre précédente rencontre, le Bureau BRECI recommande que des critères de modulation et d'attribution des bourses prennent en compte la distance, l'effort linguistique consenti par le jeune et la présence ou pas d'une préparation au départ pour les conditions d'attribution de ces bourses. Cependant, c'est le niveau régional (DRAAF-srfd) qui est souverain en la matière. Il y a donc des disparités entre [régions](#) que nous regrettons.

les crédits d'animation qui correspondent aux décharges des animateurs de réseaux géographiques et thématiques équivalent à 6,6 ETP

les bourses de stages à l'étranger pour le supérieur

2 -La construction de l'espace européen

Le BRECI est très impliqué dans les programmes européens : Comenius Léonardo, Erasmus, Grundtwig et Tempus.

Il nous précise qu'un appui aux établissements qui souhaitent monter des dossiers européens est assuré par six personnes chargées de mission ayant chacune 50% de temps pour suivre ces dossiers.

3 - Formation Continue

Le rôle du Bureau est aussi de proposer des modules de formation dans le Plan National de Formation (PNF). En 2011, seront ainsi mis en place des stages d'appui à la mise en place de projet de Coopération Internationale.

4 - Ingénierie des dispositifs de Formation

Le bureau répond à des appels d'offre notamment sur la réforme des systèmes éducatifs de pays africains, dernièrement le Cameroun.

5 - L'Education au Développement et à la citoyenneté, notamment la sensibilisation aux inégalités entre les pays du Nord et du Sud est aussi une préoccupation importante du Bureau avec ,par exemple, les actions menées par le RED (Réseau d'Education au Développement).

Manque de moyens dans les établissements

Suite à cette présentation ,nous faisons part du décalage de perception qui existe entre ce bilan au niveau national , les moyens mis à disposition par le BRECI et le découragement qui gagne de nombreux personnels sur le terrain devant le manque de moyens affectés à la Coopération Internationale dans les établissements. Nous indiquons que de nombreux personnels, bien que conscients de l'importance de cette mission dans la formation de citoyens sont découragés. Puisque le rôle de l'échelon régional est très important pour l'animation de la mission de Coopération Internationale, nous regrettons le très fort écart constatée entre régions sur l'effort consenti par les [SRFD](#) sur cette mission. En effet, certains services régionaux affectent un agent à temps plein sur ces actions alors que d'autres ne consentent que quelques pourcentages de temps de service. Le BRECI est bien conscient de cet écart mais il nous réaffirme qu'il ne peut pas imposer aux SFRD d'affecter des moyens à la mission Coopération Internationale. C'est uniquement de l'autorité des chefs de SFRD.

Pour faire le point sur cet aspect important Mr Autissier nous indique qu'un rapport de l'inspection sur la mise en place de la mission de coopération en Région a été commandité à l'inspection.

Réseaux de coopération internationale sous-utilisés

Nous regrettons également que le rôle des réseaux soit parfois mal connu dans les établissements et qu'ils sont donc parfois sous-utilisés. Des questions se posent : Quand peut on les contacter ? Sont-ils utiles pour placer des jeunes en stage ?

La réponse du Bureau est que par principe, il faut contacter les réseaux sur ces questions.

Officines Privées : organisation de stage à l'étranger payants !

Puisque des réseaux existent , nous faisons part de notre étonnement au sujet de l'existence d'officines privées (Odyssée Agri basée en Mayenne par exemple) qui procurent un service payant, le plus souvent par les familles, de placement pour des stages à l'étranger.

Sur ce point, la position du BRECI est celle de la neutralité. Toutefois, il rappelle que les établissements doivent être autonomes dans la mise en place des actions de coopération internationale. Nous attendons une condamnation plus ferme sur le recours à des officines privées de la part du bureau, alors que les réseaux géographiques se sont créés pour travailler sur ces points.

Le bureau concède qu'il ne peut empêcher les établissements et les personnels d'utiliser les services du privé car devant le manque de moyens et de temps dont disposent les personnels dans les établissements , il peut apparaître plus simple de faire appel à un service clés en main.

[MIL Coopération Internationale](#)

Nous faisons part de notre étonnement au sujet de la création, pour le moins paradoxale, d'un Module d'Initiative Local au niveau national !

Le bureau nous indique que cette création est issue des assises de l'[EAP](#) qui prévoient dans la mesure 11 la mise en place d'un MIL pour sensibiliser les étudiants à l'ingénierie de projet et au développement international.

Les objectifs de ce MIL sont donc de rappeler qu'il est possible de faire de la Coopération Internationale dans un [EPL](#), de proposer des possibilités locales de partenariat.

Nous exprimons nos inquiétudes sur le fait que dans la note de service, la mise en place de ce MIL Coopération

Internationale et l'obtention par les établissements du dispositif de 1/3 temps Projet de Développement Territorial sont liés. Nous craignons, en effet, que des établissements, ne montent un MIL Coopération Internationale uniquement pour briguer ces moyens supplémentaires . Le Chef de Bureau comprend ces inquiétudes et reconnaît qu'il y a eu une erreur de communication en liant ces deux dispositifs dans la Note de Service.

Il nous précise donc que la mise en place de ce MIL n'est qu'un critère parmi de nombreux autres pour le 1/3 temps Projet. Ce n'est pas la mise en place du MIL qui conditionne l'obtention du 1/3 temps. Il nous précise aussi que ce MIL n'a pas vocation à remplacer les autres MIL existant dans d'autres établissements, qu'il n'a qu'une valeur incitative et n'a d'autre but que de légitimer et encourager le personnels qui travaillent sur cette mission.

Le SNETAP précise qu'il n'a pas d'opposition de principe à cette note de service mais ajoute qu'elle ne doit pas servir de mesure d'ajustement dans les établissements ,ni être détournée de ses objectifs.

Pour conclure, le collectif juge importantes les rencontres avec le BRECI car elles permettent de situer la mission et d'en percevoir les orientations .